

## REUNION DU COMITE DIRECTEUR – PV N°4 2016

Jeudi 23 juin 2016  
Hôtel de Ville – Angers

### Présidence

Bernard AMSALEM

### Présents Comité Directeur

Éric ALBERT, Catherine ARCUBY, André GIRAUD, Daniel ARCUSET, Jean-Marie BELLICINI, Odile DIAGANA, Marcel FERRARI, Jean-Pierre FOURNERY, André GIRAUD, Alain GOUGUET, Pierre HERTERT, Michel HUERTAS, Daniel JOSIEN, Annie LAURENT, Alain MARTRES, Régine MASSOLO-HEUZE, Geneviève MEURISSE, Max MORINIERE, Aline NORA-COLLARD, Christian PREVOST, Martine PREVOST, Jean-Claude REGNAULD, Christian ROGEMANS, Bénédicte ROZE, Valérie SAILLANT, Chantal SECHEZ, Alain TALARMIN, Anne TOURNIER-LASSERVE, Didier VAREECKE, Patricia ZUGER

### Excusés Comité Directeur

Isabelle BAROTEAUX (pouvoir à Christian PREVOST), Marie-Claire BRUCK (pouvoir à Bernard AMSALEM), Jérôme LECONTE (pouvoir à Anne TOURNIER-LASSERVE), Michel MELET (pouvoir à Jean-Claude REGNAULD), François VIGNEAU (pouvoir à Marcel FERRARI), Pierre WEISS (pouvoir à Jean-Marie BELLICINI)

### Assistent

Présidents de Ligues : Jean-Marc BERAUD (BRE), Alain BULOT (BOU), Pascale CAUGANT (B-N), René COMORETTO (LOR), Jean-François FAMBON (C-A), Joël JOLLIT (POI), Gilbert MARCY (CHA), Jean-François MIGNOT (F-C), André SIMAR (LAN), André VOIRIOT (H-N)

Présidents de Commissions Nationales ou de Comités : Marc AUTHAMAYOU (CDA), Solange CARFANTAN (CFB), Pierre DELACOUR (COT), Michel MARLE (CPD), Dominique PLEE (CNM), Jack ROULET (CSR), Didier RUEL (CES), Jean THOMAS (CNAM), Luc VOLLARD (CDH)

Direction Générale : Julien MAURIAT, Philippe BOIDE, Isabelle MARECHAL, Elsa PILLETTE, Souad ROCHDI, Jean-Michel SERRA (Médical), Anne-Sophie THEBAULT

Direction Technique Nationale : Ghani YALOUZ, Patrice GERGES, Anne-Marie VANSTEENE

Autres : Bruno MARIE-ROSE (Président LNA), Cécile VEYRIER (LNA)

### Excusés

AEA : Jean GRACIA, Vice-Président, Membre de droit

Présidents de Ligues : André ALBERT (PYR), Paul AURELLI (COR), Jean-Claude AVRIL (LIM), Alain BUTTE (CEN), Philippe GATIBELZA (GUA), Jean-Jacques GODARD (I-F), Philippe LAMBLIN (NPC), Régis LEMBEYE (AQU)

Présidents de Commissions Nationales ou de Comités : Christian CHARPENTIER (CES), Frédéric DEPIESSE (CM), Richard DESCOUX (CNE), Carima LOUAMI (CNA), Georges POCHON (CAS), Michel SAMPER (CED)

Autres : Franck BOUCHETAL (Direction Technique Nationale), Raoul RALL (Direction Générale), Serge DEVAUX (Chargé de mission Handisport et Sport Adapté)

Le Président, Bernard AMSALEM, après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, précise que c'est la première fois qu'une réunion du Comité Directeur de la Fédération se tient dans un Hôtel de Ville. Il remercie le Maire et l'Adjointe aux Sports d'Angers pour la mise à disposition de la salle. Il informe ensuite le Comité Directeur de la démission de Doris SPIRA de toutes ses fonctions au sein de la Fédération Française d'Athlétisme. Il donne lecture de sa lettre de démission.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER COMITE DIRECTEUR**

Jean-Marie BELLICINI, Secrétaire Général, indique que, dans le procès-verbal n° 2, la partie consacrée aux comptes et au bilan concerne l'année 2015 et non l'année 2016.

Marcel FERRARI demande qu'au sein du procès-verbal N° 3, dans son intervention relative à la nécessité de prévoir 750 000 euros de réserves, soit ajoutée la mention suivante : « en prévisionnel ». Par ailleurs, il souligne qu'il n'a pas affirmé qu'au sein de l'Assemblée générale, « certaines réponses n'avaient pas été comprises par les délégués ». Il indique avoir souligné que l'intervention du Président était un peu « dure » vis-à-vis des délégués.

***Sous réserve de l'intégration des observations exprimées en séance, les procès-verbaux du Comité Directeur N°2 et N°3 2016 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.***

## **2. INTERVENTION DU PRESIDENT**

Le Président, Bernard AMSALEM, indique qu'il effectuera son intervention au titre de l'IAAF.

Deux points ont été abordés lors de la réunion extraordinaire du Conseil de l'IAAF à Monaco le 17 juin.

- ✓ D'une part, le Président de l'IAAF, Sebastian COE, a lancé une réforme statutaire de la Fédération Internationale. Celle-ci tiendra compte de difficultés rencontrées en 2015 avec la mise en examen de l'ex-Président et d'autres responsables. L'objectif consiste donc à revoir le fonctionnement de la Fédération Internationale pour accroître les garanties en matière d'éthique et d'exercice du pouvoir. Un congrès extraordinaire sera réuni le 3 décembre afin de modifier les statuts : un groupe de travail a rendu un premier rapport.

Les dispositions suivantes sont prévues :

- création d'une structure indépendante d'intégrité, qui aura un pouvoir d'enquête en cas de nécessité, en lien avec Interpol et qui pourra requérir la suspension temporaire ou à vie d'une personne convaincue de faute grave ;
- création d'un tribunal disciplinaire, appelé à remplacer la commission d'éthique et doté d'un pouvoir de sanction ;
- réduction du Conseil à 23 membres au lieu de 27 ;
- diminution de quatre à deux Vice-Présidents (un homme, une femme), élus par le Conseil en tenant compte du principe de parité, les six Présidents des continents, membres de droit, ne pouvant plus prétendre à la vice-présidence ;
- création d'un bureau exécutif composé du Président, des deux Vice-Présidents, de deux membres du Conseil et deux juristes extérieurs dotés d'une simple voix consultative

Les membres de la structure indépendante d'intégrité et du tribunal disciplinaire seront présélectionnés, en fonction des profils de postes définis par les instances, par une société extérieure, avant leur audition par le Président et ses collaborateurs.

Ces propositions seront validées lors de la réunion du Conseil le 9 août et présentées au Congrès extraordinaire en décembre.

- ✓ D'autre part, l'IAAF a évoqué la suspension de la Russie, à la suite de faits de dopage et de corruption remontant à décembre 2014, qui ont nécessité la mise en place d'une commission d'enquête interne et d'une commission d'enquête de l'Agence mondiale anti-dopage (AMA).

Les cinq personnes concernées, notamment le Président, le trésorier et le directeur médical de la Fédération russe, ont été mises en examen par le juge Renaud VAN RUYMBEKE. Les deux rapports rendus par la commission de l'AMA en novembre 2015 et février 2016, au sujet du système étatique de dopage en Russie ont été contestés par les autorités russes. Le rapport de la commission d'enquête du CIO démontre que l'ensemble des disciplines sportives est concerné par ces pratiques de dopage et d'instrumentalisation étatiques des sportifs en Russie. La Fédération Internationale doit exprimer une position très ferme afin de conforter sa crédibilité. La suspension de la Russie aux Jeux Olympiques de Rio, en ce qui concerne l'athlétisme a été votée à l'unanimité. Une commission de l'IAAF examinera les demandes individuelles de certains athlètes russes, sous réserve de présentation d'un carnet de suivi des paramètres de santé « fiable ». La décision de suspension a été prise, à l'unanimité, par les membres exécutifs du Conseil de l'IAAF. 376 sportifs russes feront l'objet de contrôles, de la part de l'AMA, dans l'ensemble des disciplines avant les Jeux Olympiques, malgré le peu d'empressement des autorités russes de faciliter ceux-ci...

*Michel MARLE, Président du Comité de Prévention du dopage apprécie particulièrement la lutte anti-dopage, menée dans la transparence et l'intransigeance par la FFA ; 1 900 contrôles ont été effectués en 2015. Ce nombre de contrôles place la FFA en première position en ce qui concerne le nombre de contrôles annuels, devant la Fédération Française de Cyclisme, qui a effectué, elle, 1 700 contrôles en 2015.*

Le Président, Bernard AMSALEM, ajoute qu'en comparaison, 750 contrôles ont été effectués par la Fédération Française de Football auprès des 775 joueurs professionnels. En conclusion, il est indispensable que l'image de l'athlétisme soit rétablie, notamment pour renforcer la confiance des sponsors. La diffusion des nouveaux statuts de la Fédération Internationale pourra y contribuer.

### **3. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE NATIONALE D'ATHLETISME**

Bruno MARIE-ROSE, Président de la LNA, fait un point d'étape de la Ligue Nationale d'Athlétisme.

Il rappelle que la saison des meetings a démarré à Montreuil, le 7 juin, avec des conditions météorologiques favorables et un grand engouement populaire. Ce meeting a vu la participation de dix athlètes de la LNA ayant tous réalisé de belles performances ; il convient de noter particulièrement les 9.86 sur 100m de Jimmy VICAUT.

Sept athlètes de la LNA ont participé au meeting de Nancy, le 14 juin en présence d'un public important.

Globalement, les équilibres financiers des budgets des meetings restent fragiles. Le désengagement des collectivités territoriales et le regroupement des régions, nécessitent une grande vigilance au niveau des subventions publiques. Le meeting de Monaco aura lieu le 15 juillet et celui de Sotteville le 18 juillet.

Les discussions menées en amont des manifestations avec les organisateurs permettent d'assurer une meilleure compatibilité avec le programme de préparation aux Championnats d'Europe et aux Jeux Olympiques. Par ailleurs, elles ont porté sur la qualité de l'animation. Des tests seront effectués à Sotteville, sur la possibilité de revoir les épreuves sur des tablettes numériques.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration a défini les critères d'éligibilité pour faire partie de la LNA en 2017. Seront retenus les athlètes qui monteront sur le podium à Amsterdam, lors des Championnats d'Europe

et les finalistes aux Jeux Olympiques de Rio. Dès la rentrée, une réflexion sera lancée sur le « périmètre » du Pro Athlé Tour en 2017 et donc des meetings de la LNA.

La Commission des Finances de la LNA a rendu un rapport relatif à un sondage sur les flux financiers des Clubs. Des analyses de ces données seront réalisées pour permettre à la commission des Clubs professionnels d'émettre des recommandations aux Clubs organisateurs.

La commission Marketing a défini un cadrage, qui concerne notamment les « produits » de la LNA, ainsi que les droits et les devoirs des athlètes à son égard. Enfin, les discussions portent sur les droits télévisuels pour la prochaine olympiade.

Bernard AMSALEM remercie Bruno MARIE-ROSE pour son intervention et son investissement dans le développement de la LNA.

#### **4. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

Ghani YALOUZ, Directeur technique national, rappelle toute l'importance des Championnats de France Elite qui vont débiter. Il indique que ces Championnats revêtiront une grande symbolique pour lui, puisque c'est à Angers en 2009, qu'il a vu ses premiers Championnats de France en tant que DTN. Il s'agira de leur dernière édition sous la Présidence de Bernard AMSALEM. Ces Championnats permettront à un grand nombre d'athlètes de se qualifier aux Jeux Olympiques et détermineront la sélection aux Championnats d'Europe à Amsterdam.

Les Championnats de l'Union Méditerranéenne d'Athlétisme, ouverts aux athlètes de moins de 23 ans, se sont déroulés début juin. L'équipe de France, composée de 30 athlètes, a récolté 26 médailles dont 14 d'or et s'est classée première nation du bassin méditerranéen. Le nombre d'athlètes sélectionnés a été réduit pour des raisons budgétaires.

Ghani YALOUZ tient à remercier Thierry CRISTEL et l'équipe de Génération 2020 pour leur travail. La stratégie mise en place vis-à-vis des athlètes de l'élite fait l'objet d'une déclinaison pour les plus jeunes. Bien que les critères de sélection aient été durcis, les jeunes, avec l'appui de leur coach, sont de plus en plus nombreux à satisfaire aux exigences des minima pour les qualifications. La sélection des cadets et des juniors pour les championnats internationaux, aura lieu à Châteauroux lors des Championnats de France des Jeunes.

Ghani YALOUZ souligne également sa fierté de voir les meilleurs athlètes participer aux Championnats de France Elite, qui constituent un important événement fédéral. Cela correspond aux objectifs fixés en 2009. Accepter la confrontation est une nécessité incontournable pour tout athlète souhaitant atteindre le haut niveau. Sans solidarité, il n'est ni performance durable, ni performance honorable !

Actuellement, 23 femmes, 34 hommes et les 4 relais ont rempli les critères de sélection pour les Championnats d'Europe d'Amsterdam. La sélection pour les Jeux Olympiques de Rio, est actuellement composée de 20 hommes et de 16 femmes. Elle sera prochainement présentée au CNOSF. En ce qui concerne la lutte contre le dopage, un travail de grande qualité est réalisé en lien avec l'équipe médicale, ceci afin de valoriser l'exemplarité de l'athlétisme. Il apprécie aussi à sa juste valeur, le fait de n'avoir jamais eu affaire à la conciliation du CNOSF, pour des contestations quelconques.

Enfin, Ghani YALOUZ remercie son assistante, Brigitte COEUR, à l'occasion de son départ à la retraite programmé. Brigitte s'est fortement impliquée dans le suivi de quelque 600 dossiers pour la préparation des Jeux Olympiques. Elle a été, assistante de plusieurs DTN, Jean POCZOBUT, Alain GODARD, Alain PIRON, Serge BORD, François JUILLARD, Richard DESCoux, Robert POIRIER, Franck CHEVALLIER, Ghani YALOUZ ! Merci à elle !

*Max MORINIERE regrette que les Championnats d'Europe soient placés la même année que les Jeux Olympiques.*

*Le Président comprend cette réaction ; il rappelle que la France n'a pas souhaité cette dualité, mais que celle-ci existe...*

Ghani YALOUZ pense que tout est adaptable : il convient d'être pragmatique et réagir au cas par cas, au libre arbitre de chacun.

## **5. INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL**

Christian ROGGEMANS, Trésorier Général, présente la situation générale à la date du jour.

La trésorerie est en baisse. Des concours bancaires ont été accordés à la Fédération. Dans certains cas, la part des licences a fait l'objet d'une avance de la part de Ligues qu'il convient de remercier.

Environ 50 % des recettes de partenariat, ont été encaissées. Le règlement de la deuxième tranche de subvention allouée par le Ministère, à hauteur de 1,625 millions d'euros, interviendra, en principe, en juillet.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses, une réduction budgétaire a été proposée lors de l'Assemblée Générale. D'autres mesures de restriction, portant essentiellement sur la fin de saison, seront proposées à l'Assemblée Générale du 2 juillet. Les dépenses engagées pour les Championnats de France Elite et Cross, les stages et la masse salariale sont en phase avec le budget. Il convient aussi de noter l'importance de la ligne concernant le secteur médical et plus particulièrement le suivi médical réglementaire qu'il convient de maîtriser, ce qui n'est pas évident au vu des contraintes existantes. En ce qui concerne les salaires, ils ont été, de même que les embauches « gelés », la première partie du 13<sup>e</sup> mois a été acquittée en juin, à hauteur de 40 %.

Par ailleurs, il est proposé d'établir le montant de la cotisation fixe, pour l'affiliation des Clubs à la FFA, à 130 € (127.50 € en 2016), soit une augmentation de 2,50 €.

### ***La proposition ainsi présentée est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Christian ROGGEMANS propose, en ce qui concerne la prise de licence, dans les DROM (Départements & Régions d'Outre-Mer) le principe d'une augmentation, pour le tarif Découverte et le tarif Compétition, d'un euro.

### ***La proposition ainsi présentée est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Par ailleurs, il suggère que les tarifs des mutations, pour les benjamins & minimes et les cadets et catégories plus âgées, soient respectivement fixés à 40 euros et 160 euros, et à 800 euros pour les mutations exceptionnelles hors période.

### ***Les propositions ainsi présentées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.***

En conclusion, le Trésorier pense que les dépenses engagées pour les Championnats de France d'Angers seront équilibrées en recettes. Les dépenses liées à l'organisation d'autres Championnats de France et à la participation aux Championnats internationaux pour les jeunes, risquent d'augmenter. De même, les charges liées aux Championnats d'Europe à Amsterdam et aux Jeux Olympiques à Rio peuvent s'accroître en fonction du nombre d'athlètes qualifiés. Toutefois, il est important d'éviter tout impact de la situation financière sur les sélections.

En ce qui concerne le meeting de Paris, nous sommes toujours à la recherche d'un partenaire titre pour remplacer AREVA. Le Décanation, compte tenu des subventions prévues au niveau des collectivités, devrait être à l'équilibre.

## 6. POINT SUR LE MARKETING

Le Directeur Général, Julien MAURIAT indique que le travail sur les contrats est en cours de finalisation. La construction des budgets de la prochaine olympiade se poursuivra jusqu'en octobre-novembre.

Les offres présentées aux interlocuteurs sont particulièrement attractives. Les partenariats seront renouvelés en totalité, à l'exception d'AREVA. La défection d'AREVA devrait être compensée par plusieurs augmentations significatives pour les autres partenaires, ce qui permettra la poursuite d'une intense activité à tous les niveaux.

En ce qui concerne les droits TV, quatre groupes de premier plan sont intéressés par une collaboration avec la FFA et devraient être en capacité de financer les droits et la production des événements phares de la Fédération. L'une des nouvelles offres concerne le running : l'offre « 360° » est particulièrement séduisante. Des précisions seront données, à ce sujet en temps utile.

## 7. ADMINISTRATION GENERALE

**Les documents utiles, à l'étude et à la compréhension des modifications proposées pour les différents Règlements dont il est question ci-dessous, ont été transmis antérieurement à la réunion, aux personnes concernées.**

### Propositions de modifications du Règlement Médical

Martine PREVOST, Vice-Présidente, intervient sur ce dossier et rappelle que la création d'un Département Médical et d'un poste complémentaire de kinésithérapeute nécessitent une adaptation du règlement médical adopté en 2008. Le texte fait mention du Code Pénal, auquel il conviendra d'adjoindre le Code de Déontologie Médicale.

En complément des mesures définies par les statuts de la FFA, la Commission Médicale a pour objet, de travailler en lien étroit avec le Département Médical Fédéral, ce qui a été fait pour l'élaboration de ce nouveau Règlement Médical.

En application de ce Règlement, les médecins et les kinésithérapeutes ayant, de préférence, une formation en médecine du sport, doivent être titulaires, chaque année d'une licence FFA.

Le chapitre 2 du Règlement médical définit le territoire du Département Médical. Ses relations avec la Commission Médicale sont définies par l'article 5.

Le médecin, élu sur une liste à l'Assemblée Générale, devra être qualifié en médecine du sport ou être titulaire du niveau II, ce qui implique une implication effective dans sa Ligue et au niveau national.

L'article 7 précise que le Médecin Fédéral National ne peut pas être le Directeur du Département Médical.

L'article 11 précise les actions et compétences des différents kinésithérapeutes au niveau fédéral.

Dans l'article 14, la Commission Médicale préconise des tests cardiovasculaires d'effort, la recherche des facteurs de risques cardiovasculaires et une surveillance biologique élémentaire.

Les modalités de suivi des athlètes sur le plan médical sont précisées dans les articles 15 et suivants.

En annexe, la Commission Médicale recommande la présence d'un médecin pour la surveillance des manifestations. Celui-ci est considéré comme le directeur médical de la sécurité et de la compétition. Lors des compétitions validées par le Bureau Fédéral, un membre de la commission vérifiera, sur le terrain, la mise en place des éléments de la surveillance médicale.

Tout médecin qui intervient lors d'une compétition doit disposer d'un contrat, en phase avec les dispositions du Conseil de l'Ordre.

*Eric ALBERT propose que le modèle de contrat devant être utilisé par les médecins, même s'il est sur le site fédéral, soit transmis aux médecins de Ligues ou à défaut aux Présidents des Ligues.*

*Christian ROGGEMANS estime que la Fédération n'a pas vocation, sur le plan juridique, à apprécier la qualité d'un service médical, ce qui relève en revanche de la Commission Médicale.*

*Pierre HERTERT juge important de préciser que le médecin n'a aucun lien de subordination avec l'organisateur de la compétition.*

*Suite à une question de Max MORINIERE, il est précisé que ce Règlement Médical s'applique à toutes les disciplines de l'athlétisme, y compris le hors stade.*

*Le Président informe l'assemblée que la Fédération a réagi vivement au projet de modification de périodicité du certificat médical de non contre-indication, ceci parce que son contenu ne va dans le sens d'une sécurisation de la pratique et de la santé publique. Il y a fort à parier que les cotisations d'assurance vont augmenter fortement...*

**Le Règlement Médical incluant les propositions de modifications est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Propositions de modification des Règlements Généraux**

Julien MAURIAT indique que la modification porte sur le remplacement du terme « Pass J'aime Courir » par « Titre de participation » à chaque fois que « Pass J'aime Courir » apparaît. Aucune question n'est formulée à ce sujet.

**Les Règlements Généraux, incluant la proposition de modification, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Propositions de modifications du Règlement des Courses Hors Stade**

Michel HURTAS, Vice-Président en charge du hors stade, précise que les modifications concernent les différences qui existent entre les différentes licences pour la marche nordique.

La licence pour la marche nordique « découverte », « longue », ou « ultra » et la licence requise pour la marche nordique de compétition ne sont pas les mêmes.

Des précisions sont également données dans un article supplémentaire qui porte sur l'utilisation d'aérosols et/ou de mousses dans le cadre de courses « particulières » dites d'obstacles.

La notion de temps réel sera appliquée à toutes les courses disposant du dispositif matériel nécessaire (transpondeurs & tapis).

Il est également intégré, à la demande de la CNJ, des spécificités en ce qui concerne les activités hors stade des poussins, et catégories plus jeunes (cf. rédaction du Règlement des courses hors stade).

*Christian PREVOST, Président de la CNJ, rappelle qu'il existe plusieurs liens sur le site fédéral pour les activités hors stade des plus jeunes.*

*Odile DIAGANA, constate qu'il est difficile de faire appliquer la réglementation au niveau des jeunes catégories...Le Président l'admet volontiers et pense qu'il faut faire des recommandations, de la pédagogie active...*

*Alain GOUGUET cite l'exemple d'un cross national qui ne respecte pas la réglementation pour les jeunes catégories.*

*Daniel ARCUSET pense qu'il y a des éléments de réponse, via l'attribution de labels ou non, pour faire appliquer la politique fédérale.*

*Pierre HERTERT constate le rôle néfaste de parents qui encouragent de manière inappropriée les efforts des tout petits.*

*Aline NORA-COLLARD relève l'antinomie qui existe entre les réglementations Kid's athlé et Kid's cross au niveau des réglementations. Ce point devrait pouvoir être corrigé.*

*Anne TOURNIER-LASSERVE rappelle les conclusions du groupe de travail ad hoc qui préconisait, entre autres mesures, la possibilité de retrait de label, des amendes, des sanctions pour le juge arbitre ayant validé les compétitions n'entrant pas dans le cadre de la réglementation fédérale, etc...*

*Michel HUERTAS indique que les rapports des juges-arbitres hors stade et leurs conclusions seront pris en compte pour des sanctions éventuelles. La CNCHS prendra ses responsabilités lorsqu'il le faudra, et ce avec l'appui du Bureau Fédéral qui sera sollicité en ce sens.*

*Annie LAURENT indique que toutes les mesures présentées ont été votées il y a quelques années lors de l'assemblée générale à Pont-à-Mousson, mais qu'elles n'ont jamais été appliquées.*

*Le Président constate que tout ce qui est contraignant est difficile à mettre en œuvre...ce type de sanction n'est pas intégré dans notre culture...il conviendra de modifier notre façon de penser et d'agir...*

*Jean-François FAMBON demande où en est la délégation ministérielle pour la Fédération en ce qui concerne les courses à obstacles, ceci parce que des organisateurs sollicitent l'adhésion à la FFA en vue d'obtenir des subventions publiques...*

*Le Président précise que les propositions de règlement de ce type de courses transmis par la FFA au Ministère ont été acceptées, et que la confirmation de la délégation devrait nous parvenir en automne.*

***Le Règlement des Courses Hors Stade et les propositions de modifications et les propositions complémentaires sont adoptées, à l'unanimité des membres présents et représentés.***

#### **Commission de Surveillance des Opérations Electorales - CSOE**

Julien MAURIAT rappelle que, dans les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale le 30 avril, l'article 41 précise la composition et les missions de cette commission pour une période de 4 ans et pour un nombre de 3 membres minimum.

Les personnes proposées pour faire partie de la CSOE sont Suzanne CATHIARD, Jean-Jacques COURT, Laurent EGHZARIAN et Christophe ZAJAC.

***La composition de la CSOE, proposée au Comité Directeur, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Par ailleurs, Julien MAURIAT propose de donner mandat à cette commission pour le suivi des éléments des campagnes électorales, notamment l'étude des conditions de mise à disposition des moyens matériels et informatiques et le rappel des formalités administratives et des critères d'éligibilité. Il est proposé que cette commission se réunisse prochainement et fasse des propositions aux membres du Comité Directeur qui seront consultés par courriel pour donner leur avis.

*Daniel ARCUSET souhaite que soit étudiée la possibilité, dans le cadre budgétaire, de prévoir la prise en charge des frais de réunion des membres des listes pour la préparation de leur programme.*

*Bernard AMSALEM rappelle que l'année est difficile, que le budget n'est pas encore voté et que l'on ne peut donc pas prendre en compte cette demande.*

***Les propositions ainsi présentées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.***



## **8. POINT D'ETAPE SUR LA MISE EN PLACE DE LA REFORME TERRITORIALE**

André GIRAUD, Vice-Président délégué, indique que nous arrivons au terme du travail préparatoire avec le groupe de travail « Réforme territoriale ». Il reste une réunion, au programme, courant octobre. Il convenait de respecter l'échéancier mis en place, ce qui a été fait. Dans certains territoires, le travail de concertation est plus compliqué que dans d'autres, mais globalement l'esprit de travail a été bon. Les dates des assemblées générales commencent à être connues, en sachant que le 26 novembre 2016 est la date butoir, ce en fonction de l'assemblée générale de la Fédération placée le 17 décembre.

En ce qui concerne le mode de scrutin, si le scrutin de liste est obligatoire pour les nouvelles Ligues, on remarque que, parmi les Ligues non impactées par la Réforme territoriale, la Bretagne, les Pays de la Loire et la Martinique ont adopté également ce mode de scrutin.

Les Ligues d'Ile-de-France, du Centre-Val de Loire et de la Guadeloupe conservent le scrutin uninominal.

Par ailleurs, le montant des parts régionales et départementales des licences reste libre et dépend des différentes politiques territoriales.

Les conventions d'objectifs en cours entre la FFA et les Ligues, et la convention en cours de signature avec la Ligue de Bretagne seront honorées.

Un rétro-planning et un guide d'accompagnement sur les modalités électorales seront mis à la disposition des Ligues. Une communication va être mise en place, sur ce sujet, sur le site fédéral.

Les dispositions transitoires devront être adoptées par les Comités Directeurs des Ligues, deux mois avant la date de leur assemblée générale. Elles précisent notamment les règles à appliquer pour l'élection des délégués des Clubs à l'assemblée générale de la Fédération.

En ce qui concerne le SI-FFA, le « basculement » général aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'à cette date le fonctionnement actuel des Ligues se poursuivra.

*Ghani YALOUZ intervient au sujet des CTS. Il fait part d'un important travail de réflexion, quant à leurs missions, à leur redéploiement, prévu après les Jeux Olympiques. Il souhaite, pour chaque Ligue, la mise en place d'un binôme Président de Ligue, DTR (Directeur Technique Régional), poste occupé par un CTS, à l'instar de ce qui se passe au niveau fédéral avec le binôme Président de la Fédération – DTN. Toutes les forces vives de l'athlétisme dans les Ligues devront être mobilisées dans l'optique de la réussite ! Il faut anticiper, et travailler sereinement, ceci nous permettra de gagner du temps.*

## **9. STATUTS TYPES DES LIGUES REGIONALES**

Julien MAURIAT rappelle que le Comité Directeur a mandaté la CSR pour travailler sur cette question.

Jack ROULET, Président de la CSR, souligne que la rédaction des statuts tiendra compte des modifications apportées au Règlement Intérieur par l'Assemblée Générale en avril. Ces modifications concerneront respectivement les Ligues et les Comités pour leurs statuts respectifs.

Les articles induisant des modifications sont explicités en séance.

En ce qui concerne les votes, l'article 15 autorise le vote par procuration.

Selon l'article 13, la représentation des Clubs implique d'être licencié au titre de son propre Club.

Le mandataire pourra recevoir une procuration d'un autre Club mais personne ne pourra détenir plus deux mandats.

L'article 17 prévoit que l'élection doit figurer dans l'ordre du jour, selon les dispositions des articles 93.5 et 93.6 du Règlement Intérieur de la FFA.

L'article 21 qui traite de la transmission des résultats de l'élection des délégués de Clubs à la Fédération demande de préciser le numéro de licence et le nom du Club de chaque délégué élu.

L'article 22 précise que ce sont les Clubs qui présentent les candidats pour être délégués de Clubs. Il ne pourra y avoir qu'une seule candidature à l'élection des délégués des Clubs par Club.

*Marcel FERRARI suggère l'ajout dans le texte de l'article 31.1, comme c'est le cas pour la Fédération, de la possibilité, pour les dirigeants des Ligues d'être rémunérés, conformément à l'article 261.C du Code général des impôts, ceci pour éviter aux seuls retraités de pouvoir s'investir, en temps et en heures pour le développement de l'athlétisme.*

Il est répondu que cette possibilité existe dans la loi de 1901, les statuts des Ligues peuvent donc le mentionner en fonction du seuil du budget.

*Par ailleurs que se passe-t-il si un délégué, élu au titre de son Club mute dans un autre Club où il y a déjà un délégué ?*

Jack ROULET propose de réfléchir à cette situation lors d'une prochaine réunion de la CSR, et de faire une proposition lors du prochain Comité Directeur.

*Gilbert MARCY pense que lorsqu'un délégué quitte le Club, il n'a plus de mandat de ce Club, il n'est donc plus délégué.*

*Daniel ARCUSET partage cet avis, et estime qu'il ne peut pas prendre la place d'un délégué déjà élu dans son nouveau Club.*

*Julien MAURIAT fait remarquer que les textes prévoient des suppléants aux délégués : il suffit d'appliquer les dispositions prévues. La problématique se pose uniquement s'il n'y a pas de suppléant.*

*Par ailleurs André VOIRIOT demande comment sont composées les commissions électorales dans les nouvelles Ligues. Julien MAURIAT précise que la réponse à la question se trouve dans les dispositions transitoires. Il propose que la commission de chaque Ligue soit validée par une instance régionale, ceci deux mois avant l'élection.*

*Marc AUTHAMAYOU pense que chaque ancienne Ligue désigne sa CSOE et que celles-ci fusionnent lors de l'assemblée générale de la nouvelle Ligue.*

*En conclusion, liberté est laissée à chaque Ligue.*

*Il est rappelé que les statuts des Ligues devront être adressés à la CSR avant leur entrée en vigueur.*

***Les propositions de modifications et les précisions relatives aux statuts des Ligues sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.***

## 10. STATUTS TYPES DES COMITES DEPARTEMENTAUX

Julien MAURIAT rappelle que les statuts tiendront compte de l'adoption du Règlement Intérieur de la Fédération. Il attire l'attention du Comité Directeur sur deux articles.

L'article 22 stipule que le Comité Directeur du Comité Département comprend obligatoirement et au minimum un médecin et respectera, en matière de parité, un pourcentage minimum de 25 % des sièges à pourvoir pour chaque sexe. Le nombre de sièges retenus sera arrondi à l'unité supérieure.

L'article 25 prévoit que l'élection du Comité Directeur se déroule selon un scrutin majoritaire à un tour.

*Daniel JOSIEN fait part d'une situation dans un Comité Départemental où, suite à la démission du Président, les deux Vice-Présidents ont décidé d'assurer la présidence en commun. Or cette disposition n'existe pas dans les statuts-types.*

*Jack ROULET précise que cette question a été évoquée en CSR. Dans le cas présent il peut y avoir répartition des tâches, mais l'une des deux personnes est nécessairement le responsable légal de l'association, désignée comme telle par celle-ci.*

*Marc AUTHAMAYOU pose la question de la date de fin de mandat du Comité Directeur. Il est précisé que la fin du mandat, pour le Comité Directeur et le Bureau correspond toujours à la date de l'Assemblée Générale électorale.*

*Jean-Pierre FOURNERY rappelle que les Comités sont des structures déconcentrées de la Fédération et qu'à ce titre ils se doivent d'appliquer les statuts proposés par la Fédération et validés en CSR : il ne peut y avoir deux présidents d'une même structure déconcentrée.*

**Les propositions de modifications et les précisions relatives aux statuts des Comités sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 11. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS PLENIERES

**Les propositions de PV de toutes les commissions plénières ont été transmises, aux membres du Comité Directeur, en amont de la réunion.**

### Commission Nationale de Marche (CNM)

Bernard AMSALEM félicite Dominique PLEE pour la parfaite organisation de Paris-Alsace à la marche. Le Président de la CNM, Dominique PLEE, annonce que la commission a effectué le bilan de l'année 2015.

Trois propositions ont été émises :

- mettre en application la règle 230.7.C relative à la zone de pénalité pour l'ensemble des compétitions des jeunes catégories (benjamins à juniors), à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2016, selon les modalités définies par la CNM ;
- dès la suppression des Championnats Nationaux, organisés en mars, les « Championnats hivernaux de marche » sur 20 kilomètres et 50 kilomètres, et un championnat estival des 20 kilomètres catégories espoirs et seniors lors des championnats « espoirs » ;
- créer des relais mixtes 2 hommes et 2 femmes pour les championnats nationaux de relais marche lors de la Coupe de France.

*Eric ALBERT aurait souhaité avoir connaissance de ces propositions avant la séance.*

*Anne TOURNIER-LASSERVE estime que les propositions des commissions méritent un délai de réflexion jusqu'à la prochaine réunion, au cours de laquelle le vote pourra être organisé.*

*Alain GOUGUET précise, au sujet des Interclubs que la CSO et les Clubs concernés sont favorables à la mise en place de la zone de pénalité lors de cette compétition. Ceci va à l'encontre de la première proposition de la CNM.*

Dominique PLEE répond que ces propositions ont été transcrites dans le procès-verbal de la commission plénière, mis à la disposition du Comité Directeur et rappelle l'article des règlements spécifiques à la compétence de la CSO qui n'inclut pas les épreuves de marche.

*Daniel ARCUSET rappelle que nous sommes à la 4<sup>e</sup> année du mandat et qu'il serait utile de réfléchir à la mise en place des propositions pour la prochaine olympiade.*

*Anne TOURNIER-LASSERVE estime qu'il faut prendre le temps de la réflexion.*

*Suite aux différents échanges, le Président, Bernard AMSALEM, propose d'adopter le procès-verbal et de mettre les propositions de la commission à l'étude.*

***Le procès-verbal de la Commission Plénière de Marche est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. L'étude des propositions de la CNM est repoussée à une date ultérieure pour une éventuelle mise en application lors du prochain mandat.***

#### **Commission Sportive et d'Organisation (CSO)**

Le Président de la CSO, Jean-Claude REGNAULD, précise que 94 personnes ont participé à la réunion plénière de la CSO. Il retrace la chronologie des interventions et indique que les compétitions nationales estivales de 2017 porteront l'appellation de « Championnats de France 2017 » à l'exception des Pointes d'Or et de la Coupe de France.

Une performance plancher est prévue pour les qualifications aux divers Championnats de France et ce pour l'ensemble des catégories concernées. Les championnats de France Elite vont être élargis à un plus grand nombre d'athlètes, ce qui entraîne la suppression des championnats nationaux.

Le Président, Bernard AMSALEM, propose d'adopter le procès-verbal et de mettre les propositions de la commission à l'étude.

***Le procès-verbal de la CSO est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. L'étude des propositions de la CSO est repoussée à une date ultérieure pour une éventuelle mise en application lors du prochain mandat.***

#### **Commission Nationale de l'Athlétisme Masters**

Le Président de la CNAM, Jean THOMAS, précise que la commission plénière a vu la participation de 35 personnes représentant 22 Ligues. Il rappelle les missions de la commission définies par les règlements fédéraux ainsi que les activités au niveau international. Il rappelle que 17 catégories d'âge, dont 10 catégories hommes et 7 catégories femmes, ont été instituées. Le nombre de records battus, chaque année, au niveau national, est supérieur à 200. Par ailleurs, les 92 015 licences des Masters représentent une augmentation de 11,5 % par rapport à la précédente saison administrative. Ce taux est plus important chez les femmes (+15,6 %) que chez les hommes (+8,35 %). Les masters pratiquants représentent 33,4 % des pratiquants de la FFA. Le seuil symbolique des 100 000 licenciés masters devrait être atteint dans un proche avenir (plus de 98 000 à l'heure actuelle). En plus des traditionnels championnats au niveau national, 2 000 athlètes français ont participé aux Championnats du Monde 2015 à Lyon. La commission remercie et félicite la Ligue du Rhône-Alpes pour l'organisation de ces championnats, qui ont réuni 8 000 participants issus de 101 pays. Le traditionnel match FRA-BEL-GER a eu lieu cette année à Dampicourt (Belgique). Les connexions au site Internet spécifique de la CNAM ont enregistré une progression de 30 % par rapport à l'année dernière, plus de 1 000 connexions par jour.

### La commission souhaite :

- la réécriture de l'article 71 du Règlement Intérieur : « *La commission nationale de l'Athlétisme Masters assure la mise à jour des records nationaux par catégories d'âges. Elle effectue la saisie des résultats des athlètes français lors des Championnats d'Europe et du Monde sur piste, en salle et hors stade. Elle assure l'encadrement et la représentation des athlètes français lors des Championnats d'Europe sur piste, en salle et hors salle et des Championnats du Monde sur piste et en salle* » ;
- l'institution d'un droit supplémentaire d'engagement par athlète, lors des championnats internationaux (10 €), pour lesquels la commission assure l'encadrement et la représentation des athlètes français, à la charge exclusive des membres de la commission qui ont été désignés à cet effet (au nombre de 3 pour chaque compétition).

*Alain GOUGUET suggère que la catégorie des « Masters » soit ouverte à partir de 35 ans, prenant comme référence à l'organisation des Championnats de France 2015 piste estivaux où ce fut le cas. A présent, il faut envisager de modifier nos textes.*

Le Président, Bernard AMSALEM, après avoir précisé que l'âge d'entrée dans la catégorie des Masters est fixé à 40 ans suite à une enquête réalisée auprès des Masters, propose d'adopter le procès-verbal et de mettre les propositions de la commission à l'étude.

***Le procès-verbal de la Commission de l'Athlétisme Masters est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. L'étude des propositions de la CNAM est repoussée à une date ultérieure pour une éventuelle mise en application lors du prochain mandat.***

### Commission Nationale des Jeunes

Le Président de la CNJ, Christian PREVOST indique que 25 Ligues étaient représentées à la réunion plénière organisée à Vannes lors du Congrès 2015. La formation des Jeunes Juges est effectuée de façon conjointe avec la COT. Il est souhaitable, à l'avenir, de valoriser davantage les Jeunes Juges en les invitant à des grandes compétitions. Un regroupement des référents est également envisagé, pour faire évoluer le mode de certification nationale.

Quant au système U16, celui-ci repose prioritairement sur le Pass Athlète U16 et sur le calendrier U16, calé sur l'année scolaire, avec une alternance de périodes d'entraînement et de compétitions collectives entre la mi-mars et la mi-mai. Les triathlons pourront être imposés de façon à ne pas faire systématiquement les mêmes épreuves.

Le Président, Bernard AMSALEM, propose d'adopter le procès-verbal et de mettre les propositions de la commission à l'étude.

***Le procès-verbal de la Commission Nationale des Jeunes est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. L'étude des propositions de la CNJ est repoussée à une date ultérieure pour une éventuelle mise en application lors du prochain mandat.***

### Commission des Officiels Techniques

Le Président de la COT, Pierre DELACOUR, précise que 55 personnes dont 19 représentants des Ligues ont participé à la réunion de la COT à Vannes. Toutefois, il est regrettable que cette réunion ait eu lieu au même moment que celle de la CNJ.

Selon le bilan de l'année 2015, le taux de réussite aux examens fédéraux s'établit à 61 %. Environ 200 personnes s'y inscrivent chaque année, mais le nombre de participants se limite à environ 150 personnes. Il y a eu 89 réussites aux examens fédéraux.

En 2015, 39 Jeunes Juges, évalués lors de trois compétitions, ont été admis au niveau national.

En ce qui concerne les prorogations, il est prévu que les Ligues mettent le même système en pratique. Pour être prorogés, les juges devront, dans un délai de 4 ans, avoir participé à deux séances de formation, d'information ou

de recyclage d'une durée minimale de deux heures chacune. Ils devront avoir officié à un minimum de huit compétitions de niveau au moins régional. Les corrections des examens 2016 sont en cours : les résultats semblent être un peu meilleurs que ceux de 2015.

Le nouveau livret des règlements de l'IAAF a été étudié...beaucoup de « coquilles » y ont été relevées. Les rectifications ont été effectuées.

Enfin, il a été procédé à une démonstration pratique de la vérification des engins de lancers qui a été très instructive.

*Régine MASSOLO-HEUZE pose la question de savoir pour quelles raisons certains officiels, qui marquent des points FFA pour les Clubs, sont prorogés dès le début de la saison, alors qu'ils n'officient presque jamais lors des compétitions...*

Pierre DELACOUR répond que les prorogations régionales sont le fait des Ligues. Celles-ci suivent les officiels dans leurs compétitions.

*Alain GOUGUET regrette que l'aide de 75 euros octroyée l'année dernière pour les Jeunes Juges reçus à l'examen fédéral ait été supprimée.*

*La Présidente de la Commission des Finances et du Budget, Solange CARFANTAN, répond que cette mesure, mise en place par l'ancien Président de la Commission des Officiels Techniques, n'avait jamais été votée. La circulaire financière n'en a donc jamais fait état : il n'y a pas d'aide pour les Jeunes Juges reçus à l'examen fédéral. \* (voir fin de document)*

**Le procès-verbal de la Commission plénière de la COT est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. L'étude des propositions de la COT est repoussée à une date ultérieure pour une éventuelle mise en application lors du prochain mandat.**

## Commission Formation

Le Président de la Commission Formation, Jean-Marie BELLICINI fait l'état des principaux points abordés lors de la commission plénière.

Cette réunion était scindée en deux parties distinctes : une première partie traditionnelle et une deuxième qui a vu l'intervention de Samuel GAUTHIER de la société « De sport et d'Esprit » qui a présenté la synthèse de l'audit réalisé sur le système des formations au sein de la Fédération, vu sous un angle extérieur.

Les points suivants ont été abordés lors de la première partie :

- le suivi de la formation et l'organisation des examens ;
- la formation des formateurs régionaux ;
- la problématique des disparités des formations dans les Ligues ;
- le renforcement des actions indispensables en 2016 et dans les années futures ;
- l'adoption de nouveaux textes sur la lutte anti-dopage dont la connaissance est indispensable au niveau de la formation des délégués et des escortes ;
- les contrôles des connaissances pour l'obtention du diplôme de dirigeant, ont donné les résultats suivants : les 237 candidats au 1<sup>er</sup> degré et les 40 candidats au 2<sup>e</sup> degré ayant tous été reçus, tandis que 5 candidats sur 11 ont été admis au niveau de dirigeant-expert.
- la formation des entraîneurs (DTN) : les CQP ;
- la plateforme des entraîneurs (DTN) : la version 2, plus ergonomique et plus rapide que la précédente est désormais en fonction ;
- les objectifs 2016-2017 ;
- la formation des « spécialistes » pour les fonctions d'animateur-commentateur et de délégués au contrôle anti-dopage ;
- le DES pour la formation continue des professionnels de haut niveau et les formations fédérales.

Le point numéro 2 consistait en l'intervention de Samuel GAUTHIER : il fait le lien avec le paragraphe ci-dessous.

## Informations sur la stratégie de formation au sein de la FFA

Jean-Marie BELLICINI explique que le programme stratégique de développement de la formation a pour objectif une meilleure efficacité de l'activité de formation au sein de la FFA.

Plusieurs activités et actions ont été mises en place, dont un audit qualitatif extérieur, une réunion avec les référents nationaux et la DTN, ainsi qu'un séminaire du Bureau Fédéral sur ce thème. Ces activités ont permis de mieux cerner, les forces, les faiblesses, les opportunités, les écueils de notre système de formation.

La poursuite de cette réflexion, et l'amélioration du système nécessite la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira des représentants de la DTN, de la Direction Générale et la Commission Formation.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie aura pour but de se baser sur l'innovation, la performance et l'accompagnement pour :

- rechercher des fonds issus de la formation professionnelle ;
- conserver en interne l'institut de formation, ceci sous une forme préfiguratrice.

***Le procès-verbal de la Commission Plénière de la Formation est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. L'étude des propositions de la CF est repoussée à une date ultérieure pour une éventuelle mise en application lors du prochain mandat.***

***Les PV des Commissions Plénières réunies lors du Congrès Fédéral à Vannes, seront mis en ligne sur le site fédéral.***

## 12. QUESTIONS SPORTIVES

### Championnats de France en salle 2017

Le Président, Bernard AMSALEM, après que les précisions utiles aient été données, propose que ces championnats aient lieu au Vélodrome de Bordeaux.

La construction d'un stade couvert, dédié aux besoins spécifiques de l'athlétisme, est prévue à Talence, et le fait d'organiser ces championnats à Bordeaux n'aura aucune incidence négative pour sa réalisation effective.

*Jean-Claude REGNAULD remarque que la piste indoor de Bordeaux ne comporte que 4 couloirs.*

Le Président répond qu'on ne peut pas toujours solliciter Aubière, que Liévin est toujours fermé et que Miramas est encore en construction... On n'aurait d'autre solution que d'aller à l'étranger !

*Marcel FERRARI souligne le caractère spécifique du 200 m où le couloir 1 n'est pas utilisé, il n'y aurait que deux athlètes en lice en cas de faux départ. Le stade couvert de Lyon pourrait être une possibilité.*

Il est répondu qu'il n'y a plus de 200 m au niveau international et que la capacité du Stade Stéphane DIAGANA à Lyon est insuffisante (3200 places).

***Mise au vote, cette proposition est adoptée à la majorité des membres présents et représentés moins une voix défavorable et trois abstentions.***

### Championnats de France de cross-country 2017

Le Président, Bernard AMSALEM, propose l'organisation de ces championnats à Saint-Galmier (42), agglomération qui fera bientôt partie de la métropole de Saint-Etienne (1<sup>er</sup> janvier 2017). Les collectivités territoriales sont

favorables à ce projet dont les principaux éléments sont explicités en séance. Pour mémoire les Championnats du Monde de 2005 ont eu lieu sur ce site, avec un succès retentissant.

**Mise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Championnats de France Elite 2017**

Le Président, Bernard AMSALEM, annonce que la Ville de Marseille, élue Ville européenne du Sport pour 2017, a déposé sa candidature pour l'organisation de ces championnats au stade DELORT, qui a été inauguré en 2015. Là également les collectivités sont très favorables au projet. Sur cette opération, comme sur le Décanation 2016, les subventions des collectivités sont très importantes. Des précisions organisationnelles utiles sont données.

**Mise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **Championnats d'Europe par équipes Lille Métropole 2017**

Julien MAURIAT informe l'assemblée de quelques éléments spécifiques à ces championnats. Il indique que ceux-ci seront organisés à Villeneuve d'Ascq du 23 au 25 juin 2017 avec le concours de la Ligue des Hauts de France et du Club Lille Métropole. L'AEA a décidé que cette compétition se déroulerait sur 3 jours, le vendredi étant consacré à 6 épreuves « B ». Le comité d'organisation est en cours de constitution. France Télévisions assumera intégralement la prise en charge de la production télévisuelle. Une première opération de promotion aura lieu à Amsterdam lors des Championnats d'Europe et une autre en direction des licenciés FFA pour la billetterie aura lieu durant l'été.

### **Championnats d'Europe individuels Paris 2020**

Le budget d'organisation des Championnats d'Europe 2020 à Paris - Charléty s'établit à environ 25 millions d'euros. Le CNDS devrait y contribuer à hauteur de 4 millions d'euros. Il resterait à financer les coûts de production télévisuelle, à hauteur de 3,8 millions d'euros. La Fédération ne s'engagera dans cette organisation que si elle est certaine de pouvoir la mener à bien, sans se mettre en péril au niveau financier. La décision sera prise début 2017.

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

Alain TALARMIN souligne que les dates des Championnats de France cadets et juniors 2017, les 1-2-3 juillet, ont été avancées, initialement, en raison de l'organisation de Championnats de France minimes qui n'auront finalement pas lieu en 2017. Certaines Ligues souhaitent que ces championnats soient reportés aux 8-9 juillet pour des raisons de délais de qualification et de dates d'examens (BAC).

Alain GOUGUET fait part du souhait de reculer la date des Pointes d'Or prévues le 24 juin de 15 jours, suite à la non-organisation des Championnats de France minimes en 2017, le Brevet des Collèges concernant la catégorie d'âge des minimes sera terminé à ce moment-là.

Anne TOURNIER-LASSERVE indique que la date de l'organisation des Pointes d'Or Colette BESSON peut être modifiée : on peut les replacer à la date initialement prévue. Pour les championnats cadets juniors, la situation est plus complexe : l'idéal est qu'ils bénéficient de la présence des meilleurs athlètes de leurs catégories, qui seraient absents, en raison de leur participation à des championnats internationaux, si on modifie les dates initiales. Une circulaire de l'Education Nationale permet, en outre, de décaler les épreuves orales du baccalauréat, ce qui permet de résoudre une partie du problème pour les athlètes concernés.

Bernard AMSALEM rappelle qu'il ne faut pas dévaluer la performance : il convient de rassembler les meilleurs athlètes. Ne pas le faire serait un manque de responsabilité de notre part. Un titre de Champion de France dans un palmarès, cela compte ! et est extrêmement important pour les collectivités. La mission de la Fédération est la performance.



Suite aux échanges à ce sujet, le Président, Bernard AMSALEM, propose de ne pas modifier les dates initiales des Championnats de France cadets et juniors en 2017.

**Après vote : il est décidé**

- **de modifier la date des Pointes d'Or Colette BESSON et de placer celles-ci à leur date habituelle : décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés ;**
- **de ne pas modifier les dates des Championnats de France cadets & juniors 2017 : décision adoptée à la majorité des membres présents et représentés moins cinq voix contre et quatre abstentions.**

Jean-Marie BELLICINI, Secrétaire Général, avec l'aide Jean-Pierre FOURNERY, Secrétaire Général Adjoint, de Julien MAURIAT, Directeur Général et d'Anne-Sophie THEBAULT, Directrice du Service Juridique et des Affaires Sociales.

\*

***Ce passage évoquant l'intervention d'Alain GOUGUET et la réponse de Solange CARFANTAN, au sujet de la suppression de l'aide de la Fédération pour les Jeunes Jugés ayant réussi l'examen fédéral, a fait l'objet de précisions et d'une décision, lors du Comité Directeur du 8 octobre 2016 au point N°1 : Adoption du PV du Comité Directeur du 23 juin 2016.***

***Il n'est donc pas à considérer comme définitif. Il conviendra de se référer au PV du Comité Directeur du 8 octobre 2016, lors de sa diffusion.***